



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le
lundi 18 décembre 2017 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 20 h et vérifie le forum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2017-12-302
6638

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

Avis de
motion

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET
DE FIXER LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET
SPÉCIALES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES
MUNICIPAUX EN LIEN AVEC LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE
2018**

Le conseiller Pierre Ross donne avis de motion qu'il sera soumis à une prochaine séance, pour adoption, un règlement ayant pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales et spéciales et les tarifs de compensation pour les services municipaux en lien avec le budget de l'année financière 2018. Il est également résolu qu'il y ait une dispense de lecture lors de son adoption.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2017-12-303
6638

ACHAT DE FOURNITURES – SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a besoin de renouveler diverses fournitures;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Boulons Manic.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de dix (10) lampes frontales, cinq (5) lampes portatives et dix (10) paires de chaussettes auprès de Boulons

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



Manic, au coût de 1 565,84 \$, plus taxes.

2017-12-304
6639

ACHAT DU LOGICIEL – JMAP 6 PRO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'achat du logiciel JMap 6 Pro.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat du logiciel JMap 6 Pro, chez PG Solutions au coût de 6 963,00 \$, plus taxes, et à l'entretien et soutien annuel au coût de 800,00 \$, plus taxes.

2017-12-305
6639

ACHAT – NOUVEAU SERVEUR INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le serveur informatique est rendu à sa fin de vie utile avec les améliorations des différents logiciels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat d'un nouveau serveur informatique auprès de PG Solutions au coût de 9 818,00 \$, fourniture et installation incluses, plus taxes, et l'entretien et soutien annuel pour la sauvegarde infonuagique et les six (6) licences antivirus au coût de 600,00 \$, plus taxes.

2017-12-306
6639

ACHAT D'UNE POMPE – SURPRESSEUR LES BUISSONS

CONSIDÉRANT le bris survenu au surpresseur Les Buissons;

CONSIDÉRANT QU' il faut remplacer la pompe;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Plomberie Chauffage O'Max.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat d'une pompe complète de surpression Armstrong, 5 HP, auprès de Plomberie Chauffage O'Max, au coût de 3 908,00 \$, fourniture, installation et taxes incluses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes à poser des questions.

2017-12-307
6639

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 11.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

